

La Sidra

DE LA SEMAINE



SOUCCOT

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

La fête de Souccot dérive son nom de l'une des Mitsvot particulières de la fête: la Mitsva de la Souccah. Pendant sept jours, nous résidons dans la Souccah, une cabane au toit de feuillage. Il nous est enjoint de quitter notre résidence permanente pour vivre dans une résidence temporaire. Durant une semaine entière, la Souccah doit devenir notre lieu de résidence permanent et notre maison, notre résidence temporaire. Dans la Souccah, il nous faut utiliser une belle vaisselle, manger, boire, étudier la Torah et même passer nos loisirs.

La Torah elle-même propose une explication pour cette Mitsva. « Pour que votre génération sache véritablement que J'ai fait vivre les Enfants d'Israël dans des Souccot quand Je les ai fait sortir d'Egypte ».

Ainsi la Mitsva de la Souccah vient-elle nous rappeler la manière dont nos ancêtres passèrent les quarante années de leur périple dans le désert. Ils vécurent dans un désert aride et terrifiant, grouillant de serpents et de scorpions, un lieu où il n'y avait ni eau ni nourriture. Et tout au long de ces années, D.ieu pourvut à leurs besoins. Ils étaient nourris par de la nourriture divine, la Manne, ils se désaltéraient au puits de Miryam. La nuée assurait que leurs habits ne s'abîment ou ne se salissent et les protégeait des insectes et reptiles. En d'autres termes, durant ces quarante ans, ils eurent une perception empirique, concrète de la Hachga'hah Pratit, la Providence divine. Tout le monde pouvait réellement constater, non seulement l'existence de D.ieu, mais Son implication directe dans la vie de chaque individu, subvenant à tous les besoins et s'impliquant dans tous les détails, les plus infimes de la gestion du monde. Avec l'exode et les quarante années du désert, tout cela devint clairement visible, à l'œil nu.

Mais cela est aussi réel en tous temps, en tous lieux. Aujourd'hui tout autant qu'aux jours de Moché !

La Mitsva de Souccot nous rappelle ce principe fondamental. Tout au long de l'année, nous vivons dans une maison solide, dans un refuge protecteur que nous construisons, achetons ou louons, en fonction de nos

Suite en page 2

Edito

Au pays de Souccot

Unité, joie et confiance. Ce pourrait être la devise d'un pays où le bonheur est la règle, une de ces devises gravées au fronton des bâtiments publics pour montrer à tous que, en ce lieu, c'est une certaine vision du monde que chacun s'applique à mettre en pratique. Dans le calendrier juif, c'est le « pays » de Souccot, de Chemini Atseret et de Sim'hat Torah – le deuxième versant des grandes fêtes de Tichri. C'est que ce mois est décidément comme un grand voyage qui nous donnerait à découvrir tous les secrets inespérés d'une terre de merveilles. Après la grandeur et la puissance de Roch Hachana et de Yom Kippour, c'est un nouveau joyau qui nous est offert. D'une certaine façon, les trois mots « unité, joie et confiance » sont les éclats de lumière qu'il produit. Et nous prenons alors conscience que cette lumière nous est familière, qu'elle nous emplit d'une sérénité que les temps avaient pu parfois obscurcir.

L'unité est d'abord dans la Soucca qui nous réunit tous, sans distinctions ni exclusive, entourés de parois et d'un toit matériellement si fragiles et spirituellement si invincibles. Elle est aussi dans le Loulav, ce bouquet de plantes qui affirme avec tant d'assurance, par sa seule existence, que les différences entre les hommes ne peuvent jamais les séparer. La confiance est toujours présente parce que, lorsque l'unité est là, chacun révèle le meilleur de lui-même. Chacun devient un être plus grand, plus complet.

Avoir confiance en D.ieu, et donc en l'avenir, dans une fragile cabane de branchages, cela peut sembler une gageure. C'est la beauté de Souccot. La pérennité n'est pas toujours due à ce que l'on croit et la fragilité n'est pas obligatoirement son contraire. Dans le mot « confiance », n'y a-t-il pas aussi le mot « foi » ? Mais tout cela ne trouverait peut-être pas sa concrétisation si la joie ne grandissait pas jour après jour. Car c'est bien ainsi que la période avance. La joie, pure, indépassable, est née dès la fin de Yom Kippour, avec la certitude que D.ieu, cette année encore, a pardonné. Elle s'est affirmée dans les jours qui ont suivi avec les préparatifs de Souccot. Elle s'exprime dans l'allégresse générale de la fête. Elle explose littéralement quand arrive Sim'hat Torah – la « joie de la Torah ». Y a-t-il une plus belle idée ? Se réjouir avec la Torah que D.ieu a donnée à chacun de nous, quel qu'il soit. Et cette joie infinie va loin. Continuation, par d'autres voies, de l'œuvre accomplie depuis Roch Hachana, elle nous ouvre à toutes les bénédictions Divines pour cette nouvelle année. Et à la plus grande d'entre elles : la Délivrance véritable et complète.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum



HORAIRES D'ENTRÉE DE SOUCCOT & CHABBAT'HOL HAMOED

PARIS ÎLE-DE-FRANCE

1^{er} soir* - Mercredi 04/10 : 19h 05
 2^{ème} soir** - Jeudi 05/10 : (après) 20h 05
 Entrée de Chabbat*** : (avant) 19h 00 Sortie : 20h 04

	1 ^{er} SOIR* / 2 ^{ème} SOIR** / CHABBAT*** APRÈS AVANT		1 ^{er} SOIR* / 2 ^{ème} SOIR** / CHABBAT*** APRÈS AVANT		1 ^{er} SOIR* / 2 ^{ème} SOIR** / CHABBAT*** APRÈS AVANT
Bordeaux	19.19 / 20.16 / 19.15	Marseille	18.56 / 19.52 / 18.52	Nice	18.48 / 19.45 / 18.44
Grenoble	18.53 / 19.51 / 18.50	Montpellier	19.02 / 19.58 / 18.58	Rouen	19.09 / 20.10 / 19.05
Lille	19.01 / 20.03 / 18.56	Nancy	18.49 / 19.50 / 18.45	Strasbourg	18.43 / 19.44 / 18.39
Lyon	18.57 / 19.55 / 18.53	Nantes	19.21 / 20.20 / 19.17	Toulouse	19.11 / 20.08 / 19.08

* Passé cet horaire, allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.
 ** N'allumez pas avant l'heure indiquée. Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.
 *** N'allumez pas après l'heure indiquée. Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

A partir du dimanche 1^{er} octobre 2017 Pose des Téléfines : 6h 49 Heure limite du Chema : 10h 45



ressources individuelles. Tout au long de l'année, nous vivons une vie qui suit un certain modèle, une routine quotidienne et l'ordre des lois naturelles. Tant que ce modèle naturel perdure, il est facile d'oublier la réalité de la vérité ultime. Il est facile d'oublier que le monde dans son ensemble, chaque individu et chaque existence sont totalement dépendants de D.ieu Qui a créé et soutient l'univers. C'est la raison pour laquelle il nous est commandé de sortir du doux cocoon de notre foyer, de cette structure permanente pour résider dans une cabane au toit de feuilles, exposée aux dangers des éléments. Si nous habitons un lieu précaire, pendant une semaine, c'est pour nous rappeler la réalité de la vie, pour nous rappeler la vérité de ce monde. Car

qu'est notre vie dans ce monde sinon une résidence provisoire, un lieu de passage, une existence précaire dont nous ne pouvons rien prédire du jour au lendemain ?

Vivre dans la résidence précaire qu'est la Souccah, cabane qui peut être emportée par n'importe quelle tempête, totalement exposée, nous renvoie à la vie de nos ancêtres et imprime en nous le principe de la Providence Divine.

Au début de la nouvelle année, après Roch Hachana et Yom Kippour, maintenant que nous avons tous été bénis par le Tout-Puissant pour une année douce et bonne, avec la vie, la santé, la paix et la prospérité, nous ne devons pas arrogants et imbus de nous-mêmes. Avant de nous replonger dans des préoccupations envahis-

santes, pour vivre selon les exigences de la matérialité environnante, nous pénétrons dans la Souccah avec humilité. Nos proclamons et réaffirmons avec une conviction profonde que ce ne sont pas notre force et notre puissance personnelles qui nous apportent santé et richesse mais c'est « Hachem Eloké'ha », ton D.ieu personnel Qui donne tout ce qui existe, tout ce que l'on possède.

Et nous le faisons de concert avec une autre Mitsva, liée à ces jours. La Mitsva de Vessama'hta Be'hagé'ha, « tu te réjouiras dans tes fêtes », avec joie. Car quelle plus grande joie peut-on ressentir sinon celle de savoir que le Tout-Puissant est éternellement à nos côtés, qu'Il nous bénit et nous protège avec bonté !

Etude du **RAMBAM**

• DIMANCHE 1^{er} OCTOBRE - 11 TICHRI

Mitsva positive n° 1 : C'est le commandement qui nous incombe de croire en D.ieu, c'est-à-dire que nous devons croire qu'Il est à la fois l'origine et la cause de toute chose, Celui qui fait exister toute créature.

Mitsva négative n° 1 : C'est le commandement qui nous interdit de croire en une autre divinité que l'Eternel.

Mitsva positive n° 2 : C'est l'ordre de croire en l'unicité de D.ieu.

• LUNDI 2 OCTOBRE - 12 TICHRI

Mitsva positive n° 3 : C'est le commandement d'aimer D.ieu, qu'Il en soit glorifié.

Mitsva positive n° 4 : C'est le commandement de croire en D.ieu, loué soit-Il, en Le craignant et en Le révérent.

Mitsva positive n° 9 : C'est le commandement de sanctifier le Nom de D.ieu.

• MARDI 3 OCTOBRE - 13 TICHRI

Mitsva négative n° 63 : C'est l'interdiction de profaner le Nom de D.ieu.

Mitsva négative n° 65 : C'est l'interdiction de détériorer les lieux consacrés au service divin, de détruire les livres sacrés, d'effacer le Saint Nom ou d'accomplir tout acte similaire.

Mitsva positive n° 172 : C'est le commandement d'obéir à chaque prophète et de faire tout ce qu'il ordonne.

• MERCREDI 4 OCTOBRE - 14 TICHRI

Mitsva négative n° 64 : C'est l'interdiction de mettre en doute les promesses et les menaces de sanction de l'Eternel, rapportées par Ses prophètes, en les mettant en doute alors que nous avons la preuve que ces derniers sont de vrais prophètes.

Mitsva positive n° 8 : C'est l'ordre de ressembler à D.ieu autant que nous le pouvons.

Mitsva positive n° 6 : C'est le commandement de rechercher la compagnie des Sages instruits dans la Torah, de se lier à eux afin de les imiter et d'adhérer à leur profession de foi.

Mitsva positive n° 206 : C'est le commandement de nous aimer les uns les autres comme nous nous aimons nous-mêmes.

• JEUDI 5 OCTOBRE - 15 TICHRI

Mitsva positive n° 207 : Il s'agit du commandement nous incombant d'aimer les convertis.

Mitsva négative n° 302 : Il nous est interdit de nous haïr les uns les autres.

Mitsva positive n° 205 : Il s'agit du commandement de réprimander son prochain qui commet une faute ou qui se prépare à le faire.

Mitsva négative n° 303 : C'est l'interdiction de nous humilier les uns les autres.

• VENDREDI 6 OCTOBRE - 16 TICHRI

Mitsva négative n° 256 : C'est l'interdiction de nous montrer dur envers les veuves et les orphelins.

Mitsva négative n° 301 : C'est l'interdiction de colporter le mal.

Mitsva négative n° 304 : Il nous est interdit de nous venger les uns des autres.

Mitsva négative n° 305 : Il nous est interdit de garder rancune.

• SAMEDI 7 OCTOBRE - 17 TICHRI

Mitsva positive n° 11 : Il s'agit du commandement d'étudier la Torah et de l'enseigner.

• DIMANCHE 8 OCTOBRE - 18 TICHRI

Mitsva positive n° 209 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de respecter les Maîtres et de nous lever devant eux afin de leur rendre hommage.

• LUNDI 9 OCTOBRE - 19 TICHRI

Mitsva négative n° 10 : C'est l'interdiction de nous intéresser à l'idolâtrie et d'étudier ses pratiques.

Mitsva négative n° 47 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de laisser libre cours à nos pensées au point d'admettre des opinions contraires à celles enseignées par la Torah.

Mitsva négative n° 60 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de blasphémer le Grand Nom de l'Eternel.

Mitsva négative n° 6 : C'est l'interdiction de servir les idoles.

Mitsva négative n° 5 : C'est l'interdiction de nous prosterner devant une idole.

Mitsva négative n° 2 : C'est l'interdiction de fabriquer des idoles pour les servir.

Mitsva négative n° 3 : C'est l'interdiction de fabriquer des idoles destinées à être servies, même pour d'autres personnes et même si celui qui nous l'a demandé est un non-juif.

Mitsva négative n° 4 : C'est l'interdiction de fabriquer des formes humaines en métal, pierre, bois et autres matières similaires, même si ce n'est pas dans le but de les adorer.

Mitsva négative n° 15 : C'est l'interdiction d'entraîner (collectivement) d'autres personnes à pratiquer l'idolâtrie.

Mitsva positive n° 186 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'exterminer tous les hommes d'une ville passée à l'idolâtrie et de brûler la ville avec tout ce qui s'y trouve.

Mitsva négative n° 23 : C'est l'interdiction de reconstruire une ville mise au ban.

Mitsva négative n° 24 : C'est l'interdiction de profiter de tout objet d'une ville mise au ban.

• MARDI 10 OCTOBRE - 20 TICHRI

Mitsva négative n° 16 : Il nous est interdit de séduire, c'est-à-dire, d'inciter un Juif à pratiquer l'idolâtrie.

Mitsva négative n° 17 : Il est interdit à la personne induite en erreur d'aimer le séducteur et de consentir à ses paroles, même s'il n'a pas agi en conséquence.

Mitsva négative n° 18 : C'est l'interdiction qui a été faite à la personne séduite de faiblir dans son aversion envers le séducteur.

Mitsva négative n° 19 : C'est l'interdiction pour la personne égarée d'assister le séducteur s'il se trouve dans une situation périlleuse.

Mitsva négative n° 20 : C'est l'interdiction qui a été faite à la personne égarée de plaider en faveur du séducteur, même s'il connaît un argument en sa faveur.

Mitsva négative n° 21 : C'est l'interdiction qui a été faite à la personne égarée de taire toute charge à retenir contre le séducteur qu'elle connaît et qui pourrait contribuer à le punir.

Mitsva négative n° 26 : C'est l'interdiction de prophétiser au nom d'une idole.

Mitsva négative n° 28 : C'est l'interdiction d'écouter la prophétie d'un prophète parlant au nom d'une idole.

Mitsva négative n° 27 : C'est l'interdiction selon laquelle il nous est défendu de faire une fausse prophétie

Mitsva négative n° 29 : Il nous est interdit d'avoir pitié du faux prophète, ni d'hésiter à le mettre à mort s'il prophétise au Nom de l'Eternel.

Mitsva négative n° 14 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de prêter serment en invoquant le nom d'une idole même dans nos relations avec des idolâtres.

Mitsva négative n° 8 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous

Extrait
du Séfer
Hamitsvot
(Maïmonide)

Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif

SOUCCOT SUR DES GÉNÉRATIONS

On était en 1927, à Simferopol, au sud de l'Ukraine en Union Soviétique. Rav Peretz Mochkin était un homme aux abois : ses activités en faveur de l'éducation juive, sous l'autorité de Rabbi Yossef Its'hak Schneersohn de Loubavitch le désignaient comme une proie de choix pour la police secrète. En effet, entretenir des écoles clandestines où des enfants étudiaient la Torah était considéré comme un crime contre la révolution bolchévique. Rav Peretz vivait constamment dans la peur mais continuait avec détermination : nommer des professeurs, les payer, trouver des locaux, veiller à la sécurité des élèves comme des enseignants et des parents tout en déjouant les recherches de la police... Il fallait maintenir le flambeau du judaïsme, même sous le joug communiste, coûte que coûte.

Juste avant la joyeuse fête de Souccot, Rav Peretz attrapa une terrible maladie, souvent mortelle dans les conditions de l'époque : le typhus ! Il sentit que ses jours étaient comptés et se préparait au pire. Qu'allait devenir sa famille ? Qu'allaient devenir tous les enfants dont l'éducation juive dépendait de lui ? Soudain, on entendit des coups frappés à la porte. Son vieil ami Yankel, Rav de la ville de Zhuravitz avait entrepris le pénible voyage de 1200 km pour rendre visite à la famille Mochkin et lui apporter un peu de la joie de la fête, une joie qui n'était vrai-

ment pas évidente. Cette visite inattendue mit du baume au cœur de Rav Peretz, lui enlevant sans doute une partie de sa souffrance comme l'affirment les Sages.

Guita Shapiro, la fille de Rav Peretz se souvint et raconta par la suite à ses petits-enfants avec une pointe d'humour : « Notre Souccah était très petite et dans un état lamentable car il ne fallait surtout pas qu'on la remarque, que des voisins signalent sa présence aux autorités. Rav Yankel était d'un gabarit impressionnant : donc quand il entra dans la Souccah où se tenait mon père, il n'y avait plus de place pour personne d'autre ! ».

Les deux hommes se réchauffèrent avec un verre de vodka et se mirent à chanter « A Soukcele a kleiner », « Une si petite Souccah » : c'est l'histoire d'une famille juive qui passe la fête dans une petite Souccah, une cabane si fragile qu'elle tremble dans le vent et la petite fille se demande quand elle va s'effondrer. Mais le père rassure sa famille : les bougies de la fête ne s'éteindront pas et la Souccah restera debout. Les ennemis ont beau faire souffler toutes sortes de vents mauvais, la Souccah qui abrite le peuple juif est éternelle. Effectivement, la Souccah de Rav Peretz, faite de brique et de broc, menaçait à tout instant de se désintégrer mais les enfants savaient au plus profond de leur cœur que personne, pas même un dictateur aussi sanguinaire que Staline, ne parviendrait à éteindre la flamme éternelle du judaïsme.

L'homme pense et Dieu rit. Contre toute attente, Rav Peretz finit par guérir et réussit même à fuir l'Union Soviétique en 1947 avec sa famille. Mais Rav Yankel Maskalik fut arrêté en 1937 par le KGB et fusillé pour ses « activités contre-révolutionnaires ». Que son souvenir soit béni !

Bien des années plus tard, les deux familles se retrouvèrent réunies – cette fois-ci dans la joie. L'arrière-petite-fille de Rav Yankel, 'Hanna Galperin épousa l'arrière-petit-fils de Rav Peretz, Rav 'Haïm Lazaroff, Chalia'h (émissaire) du Rabbi à Houston, Texas. Le communisme a depuis longtemps été enterré en Union Soviétique mais les Juifs de Russie ont triomphé de leurs ennemis et leurs descendants continuent de répandre le judaïsme aux quatre coins du monde.

Ainsi quelques 90 ans plus tard, Rav 'Haïm Lazaroff et son épouse 'Hanna ont maintenant la tradition : leur très grande Souccah peut accueillir plus d'une centaine d'invités, ce qui est le meilleur hommage qu'ils

puissent rendre à l'esprit indomptable de leurs ancêtres qui étaient prêts à se sacrifier pour l'avenir du peuple juif - dans les pires conditions. Oui vraiment, « une si petite Souccah » a non seulement survécu aux horreurs de l'exil mais elle a étendu ses ailes protectrices sur les Juifs du monde entier. Les ancêtres ont semé dans les pleurs, les descendants continuent de récolter dans la largesse.

« Chaque année, nous célébrons Souccot dans la joie, les chants, les plats chauds les plus raffinés et surtout un extraordinaire sentiment d'unité, avec tous ces Juifs réunis dans notre Souccah ! affirme Rav 'Haïm, pensif mais les yeux brillants de satisfaction. Le sacrifice de nos ancêtres n'a pas été vain ! ».

Souhaitons à tous les Juifs de Houston et de Floride de pouvoir célébrer, cette année aussi, malgré les dégâts causés par les ouragans, une joyeuse fête de Souccot.

Menachem Posner - chabad.org
Traduit par Feiga Lubecki

ÉTINCELLES

DE MACHIA'H

La première danse

Souccot est "le temps de notre joie", Sim'hat Torah, celui où nous dansons avec la Torah. A cette occasion, il convient de s'interroger sur les danses que la venue de Machia'h suscitera. A ce propos, Rabbi Its'hak Eizick de Homil déclara :

Lorsque le Machia'h viendra et que les morts ressusciteront, se relèveront alors les Patriarches, les enfants de Jacob, fondateurs des tribus d'Israël, Moïse et Aaron. Se relèveront aussi les Prophètes, les Sages du Talmud et les Justes de toutes les générations. Tous se réjouiront avec les Juifs simples.

La première danse, c'est Moïse qui la conduira avec ces Juifs simples. C'est en effet sur eux que tient la Torah et non sur les érudits qui développent leurs commentaires. Quant à la véritable danse, c'est le roi David qui la mènera avec ces Juifs qui récitent des Psaumes.

(D'après les lettres du précédent Rabbi de Loubavitch, vol. VI, p. 371) H.N.

כ"ב

GARAGE DIRECT AUTO

Carrosserie
Peinture
Mécanique

Franchise offerte
(voir conditions au garage)

14 véhicules de courtoisie
- Demander **Shmouel** -

43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny
Tél : 01 57 42 57 42 / 01 48 44 00 88
directauto@orange.fr

LAMYCONFORT
LAMLITERIE

FABRICANT-GROSSISTE OUVRE SES PORTES AUX PARTICULIERS

Jusqu'à 50% moins cher
Sur produits équivalents griffés

Matelas - Sommier
Banquettes - Clic-clac
Lits gigognes - Lits électriques

Système d'assemblage exclusif
Ouvert du Dim. au Vend.
Fermé le Samedi matin

01.47.00.73.55
3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris
Métro: Voltaire ou Bastille

LE SPECIALITE DES LITS CACHER ET SANS CHA'ATNETZ

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QUE FAIT-ON À SOUCCOT ?

« Dans des Souccot, vous habiterez durant sept jours... afin que vos générations sachent que c'est dans des Souccot que J'ai fait habiter les enfants d'Israël lorsque Je les ai fait sortir du pays d'Égypte ».

Chaque Juif prend ses repas dans une Souccah, une cabane recouverte de branchages depuis mercredi soir 4 octobre 2017 jusqu'à Chémîni Atsérêt inclus, c'est-à-dire jeudi après-midi 12 octobre. On essaiera d'habituer les petits garçons à prendre aussi leur repas dans la Souccah. Les femmes ne sont pas astreintes à ce commandement. Il est recommandé d'avoir des invités dans la Souccah.

Avant d'y manger du pain ou du gâteau, ou d'y boire du vin, on dira la bénédiction adéquate suivie de la bénédiction : « **Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Léchéve Bassouccah** » - « Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui nous as sanctifiés par Ses Commandements et nous as ordonné de résider dans la Souccah ».

• **Mercredi 4 octobre**, on procède au **Erouv Tavchiline** afin de pouvoir cuisiner vendredi pour Chabat.

Après avoir mis quelques pièces à la Tsedaka (charité), à Paris **avant 19h05**, les femmes mariées allument au moins deux bougies (les jeunes filles et les petites filles allument une bougie) ainsi qu'une bougie de 48 heures avec les bénédictions suivantes :

1) « **Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Lehadlik Nèr Chel Yom Tov** » - « Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui nous as sanctifiés par Ses Commandements et nous as ordonné d'allumer la lumière de la fête ».

2) « **Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Chéhé'héyanou Vekiyemanou Vehigianou Lizmane Hazé** » - « Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui nous a fait vivre et exister et parvenir à cet instant ».

• **Jeudi 5 octobre** (à Paris **après 20h05**) elles allument les bougies avec les mêmes bénédictions à partir de la bougie de 48 heures allumée avant la fête.

• **Vendredi 6 octobre** (à Paris **avant 19h00**), elles allument les bougies de Chabbat à partir de la bougie de 48 heures allumée avant la fête avec la bénédiction : « **Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Lehadlik Nèr Chel Chabbat Kodèch** ».

« Béni sois-Tu Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui nous as sanctifiés par Ses Commandements et nous as ordonné d'allumer la lumière du saint Chabbat ».

• **Samedi soir 7 octobre**, Chabbat se termine à **20h04** et on récite la Havdala dans la Souccah.

A partir de jeudi matin 5 octobre et jusqu'au mercredi 11 octobre inclus (excepté Chabbat), on récite chaque jour la bénédiction sur les « quatre espèces » (cédrat, branche de palmier, feuilles de myrte et feuilles de saule) :

1) « **Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Al Netilat Loulav** » - « Béni sois-Tu, Eternel,

notre D.ieu, Roi du monde, qui nous as sanctifiés par Ses Commandements et nous as ordonné de prendre le Loulav ».

La première fois, on ajoute : 2) « **Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Chéhé'héyanou Vekiyemanou Vehigianou Lizmane Hazé** ».

Tous les soirs de Souccot, on organise, si possible même dans la rue, une fête joyeuse, Sim'hat Beth Hachoeva.

• **Mardi soir 10 octobre**, c'est **Hochaana Rabba** - les hommes restent debout toute la nuit, lisent le livre de Devarim (Deutéronome) puis le livre de Tehilim (Psaumes). Dans certaines communautés, on mange dans la Souccah des pommes rouges trempées dans le miel.

• **Mercredi matin 11 octobre**, la prière est particulièrement longue.

On encercle sept fois la « Bimah » au centre de la synagogue puis on frappe cinq fois le bouquet de 5 « Hochaanot » (branches de saule) par terre comme l'ont enseigné les Prophètes.

On procède au **Erouv Tavchiline** afin de pouvoir cuisiner vendredi pour Chabbat.

• **Mercredi 11 octobre**. Après avoir mis quelques pièces à la Tsedaka (charité), à Paris **avant 18h50**, les femmes mariées allument au moins deux bougies (les jeunes filles et les petites filles allument une bougie) plus une bougie de 48 heures avec les bénédictions suivantes :

1) « **Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Lehadlik Nèr Chel Yom Tov** ».

2) « **Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Chéhé'héyanou Vekiyemanou Vehigianou Lizmane Hazé** ».

C'est **Chemini Atseret**. On mange dans la Souccah, mais sans réciter la bénédiction « **Léchéve Bassouccah** ».

• **Jeudi matin 12 octobre**, on récite la prière de Yizkor à la mémoire des parents disparus. On mange dans la Souccah mais sans réciter la bénédiction « **Léchéve Bassouccah** ».

• **Jeudi soir 12 octobre, c'est Sim'hat Torah**. A Paris **après 19h51**, les femmes mariées allument à partir de la bougie de 48 h au moins deux bougies (les jeunes filles et les petites filles allument une bougie) avec les bénédictions suivantes :

1) « **Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Lehadlik Nèr Chel Yom Tov** ».

2) « **Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Chéhé'héyanou Vekiyemanou Vehigianou Lizmane Hazé** ».

On danse joyeusement avec la Torah autour de la Bimah dans la synagogue. On ne mange plus dans la Souccah.

• **Vendredi 13 octobre, avant 18h46**, les femmes mariées allument à partir de la bougie de 48 heures allumée avant la fête au moins deux bougies (les jeunes filles et les petites filles allument une bougie) avec la bénédiction : « **Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Lehadlik Nèr Chel Chabbat Kodèch** ».

Samedi 14 octobre, après 19h50, Chabbat se termine et on récite la Havdala.

F.L.

franprix 

HAUTPOUL / GEORGES AURIC

51 rue d'Hautpoul
75019 Paris

Un large choix de produits
cacher, boutargue...

Baisse des prix !!
Livraison à domicile :
01 42 08 00 52

Notre équipe vous accueille
chaleureusement

VOTRE  NOTRE
SECURITE **SOS** PRIORITE

Installation / Maintenance / Dépannage

 
Caméra
Vidéo Surveillance

 
Alarme Intrusion
Télesurveillance

 
Contrôle d'accès
interphonie

  
Serrurerie générale
Porte blindée
Coffre fort

 **SNSGROUPE.FR**

 **01 80 91 59 14**

NOUVEAU... NOUVEAU... NOUVEAU... NOUVEAU...

LEADER CASH

Votre magasin au cœur du 19^e

82 rue Petit - 75019 Paris

600 m²
au service
de la
communauté

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat



**Maintien & Aide
à domicile**

- Personnes âgées
- Familles, garde d'enfants
- Situation d'handicap
- Toilette, Ménage, Repassage ...
- Prise en charge agréée APA, CAF, Mutuelles, Assurances

AGE INTER SERVICES

3, rue des Boulets - 75011 Paris

Paris et Val de Marne **01 43 28 80 00**

Etude du **RAMBAM**

livrer aux pratiques des détenteurs de l'esprit d'Ov (par lequel on évoquait les morts).

Mitsva négative n° 9 : C'est l'interdiction de nous livrer aux pratiques du Yide'oni qui constitue également une sorte de culte idolâtre. Voici en quoi il consiste: on prend l'os d'un oiseau dont le nom est "Yido'a", on le met dans la bouche, on brûle des aromates, on fait des invocations et certains rites jusqu'à ce qu'on se trouve dans une sorte de léthargie et tombe en transe et qu'on prédise alors l'avenir.

Mitsva négative n° 7 : C'est l'interdiction de livrer une partie de nos enfants à l'idole connue comme à l'époque du don de la Torah sous le nom de Moloh.

• **MERCREDI 11 OCTOBRE - 21 TICHRI**

Mitsva négative n° 11 : Il nous est interdit de fabriquer une stèle auprès de laquelle on se rassemble pour l'honorer, même si on l'érige dans le but de servir l'Eternel.

Mitsva négative n° 12 : Il nous est interdit de faire des pierres taillées pour nous y prosterner même si cette prosternation est destinée à l'Eternel.

Mitsva négative n° 13 : Il nous est interdit de planter des arbres dans le Temple ou vers l'Autel pour le décorer ou l'embellir, même si c'est dans l'intention de servir Dieu car c'est de cette manière que les idolâtres adoraient leurs dieux.

Mitsva positive n° 185 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de détruire tout culte et temple païen.

Mitsva négative n° 25 : Il nous est interdit d'augmenter notre fortune avec quelque objet en rapport avec le culte païen.

Mitsva négative n° 22 : Il nous est interdit de tirer profit des ornements dont sont parées les idoles.

Mitsva négative n° 48 : Il nous est interdit de conclure une alliance avec les hérétiques et de les laisser pratiquer tranquillement leur hérésie. Il s'agit des sept peuples.

Mitsva négative n° 50 : Il nous est interdit d'accorder grâce aux idolâtres et de louer toute chose qui leur soit propre.

Mitsva négative n° 51 : Il nous est interdit de permettre à des idolâtres de venir habiter dans notre pays pour que nous ne soyons pas habités par leur hérésie.

Mitsva négative n° 30 : Il nous est interdit d'imiter les coutumes des incroyants et de nous comporter selon leurs habitudes, même pour l'habillement et les réunions sociales.

Mitsva négative n° 33 : Il nous est interdit de nous livrer à la divination.

Mitsva négative n° 31 : Il nous est interdit de pratiquer des enchantements.

Mitsva négative n° 32 : Il nous est interdit d'adapter notre comportement aux périodes fixées en fonction des astres en disant par exemple, "aujourd'hui, c'est un jour propice à tel acte et nous l'accomplirons".

• **JEUDI 12 OCTOBRE - 22 TICHRI**

Mitsva négative n° 35 : C'est l'interdiction d'employer des charmes, c'est-à-dire de prononcer des paroles en faisant croire qu'elles ont des effets bienfaisants ou nuisibles.

Mitsva négative n° 38 : C'est l'interdiction de demander des informations aux morts.

Mitsva négative n° 36 : Il est interdit d'aller interroger un nécromancien et de lui demander conseil.

Mitsva négative n° 37 : C'est l'interdiction d'interroger un Yide'oni et de lui demander un renseignement.

Mitsva négative n° 34 : C'est l'interdiction de pratiquer la magie.

Mitsva négative n° 43 : Il est interdit de se raser les tempes, ainsi qu'il est dit: "Ne taillez pas en rond les extrémités de votre chevelure".

Mitsva négative n° 44 : C'est l'interdiction de nous raser la barbe, laquelle se compose de cinq parties: la mâchoire supérieure droite, la mâchoire supérieure gauche, la mâchoire inférieure droite, la mâchoire inférieure gauche et le menton.

Mitsva négative n° 40 : C'est l'interdiction qui a été faite aux hommes de revêtir des parures féminines.

Mitsva négative n° 39 : C'est l'interdiction qui a été faite aux femmes de porter des habits d'hommes et de se parer de leurs bijoux.

Mitsva négative n° 41 : C'est l'interdiction d'imprimer sur notre corps une marque quelconque, qu'elle soit bleue, rouge ou de n'importe quelle couleur, à la manière des idolâtres.

Mitsva négative n° 45 : C'est l'interdiction de nous taillader le corps, comme le font les idolâtres.

Mitsva négative n° 171 : C'est l'interdiction de tondre les cheveux de la tête, en l'honneur d'un mort, comme le font les idiots.

• **VENDREDI 13 OCTOBRE - 23 TICHRI**

• **SAMEDI 14 OCTOBRE - 24 TICHRI**

Mitsva positive n° 73 : Il s'agit du commandement d'avouer les fautes que nous avons commises envers Dieu après nous en être repenti. C'est ce que l'on nomme la confession.

KOSHER STREET

26 rue de Meaux - 75019 Paris
(M° : Colonel Fabien / Simon Bolivar)

Livraison
gratuite
Paris/Banlieue

Votre nouveau
supermarché casher
sur 400 m²
pour faire toutes vos courses
au même endroit

Du dimanche au jeudi
de 8h 30 à 21h
Le vendredi
de 8h 30 à 15h 30

01.42.08.86.16

ESHEL GLATT

BOUCHERIE • CHARCUTERIE

Glatt Cacher Laméhadrine



55 rue Petit
75019 Paris

01 42 45 36 47



ESHEL
Gourmet

Traiteur - Plateaux repas
Plats de Chabbat

55 rue Petit - 75019 Paris
06 51 42 24 47

KESHER FORMATION

LE LIEN POUR VOTRE AVENIR

Vous recherchez une formation qualifiante et diplômante ?
Formez-vous à des métiers d'avenir !

CAP PETITE ENFANCE - AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
EDUCATRICE JEUNES ENFANTS
ALTERNANCE - INITIALE - FORMATION CONTINUE
96% de réussite aux examens

Renseignements et inscriptions : 01 77 37 38 00

www.kesher-formation.com
info@kesher-formation.com

GRUPE SCOLAIRE CHNE-OR

Comme chaque année, le Beth Loubavitch
est à votre disposition pour procéder gracieusement aux

BÉNÉDICTIONS SUR LE LOULAV

auprès des personnes âgées, malades,
hospitalisées ou autres

N'attendez pas la dernière minute, contactez-nous au
01 45 26 87 60 pour nous communiquer vos coordonnées



HORAIRES D'ENTRÉE DE
**CHEMINI ATSÉRET
& CHABBAT BERECHIT**

PARIS ÎLE-DE-FRANCE

1^{er} soir* - Mercredi 11/10 : 18h 50
2^{ème} soir** - Jeudi 12/10 : (après) 19h 51
Entrée de Chabbat*** : (avant) 18h 46 Sortie : 19h 50

	1 ^{er} SOIR* / 2 ^{ème} SOIR** / CHABBAT*** APRÈS / AVANT	1 ^{er} SOIR* / 2 ^{ème} SOIR** / CHABBAT*** APRÈS / AVANT	1 ^{er} SOIR* / 2 ^{ème} SOIR** / CHABBAT*** APRÈS / AVANT
Bordeaux	19.06 / 20.04 / 19.02	Marseille	18.44 / 19.41 / 18.40
Grenoble	18.41 / 19.39 / 18.37	Montpellier	18.49 / 19.46 / 18.46
Lille	18.45 / 19.48 / 18.41	Nancy	18.35 / 19.36 / 18.31
Lyon	18.44 / 19.42 / 18.40	Nantes	19.08 / 20.07 / 19.04
		Nice	18.36 / 19.33 / 18.32
		Rouen	18.55 / 19.56 / 18.51
		Strasbourg	18.29 / 19.30 / 18.25
		Toulouse	18.59 / 19.56 / 18.56

* Passé cet horaire, allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.
** N'allumez pas avant l'heure indiquée. Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.
*** N'allumez pas après l'heure indiquée. Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

A partir du dimanche 8 octobre 2017 : Heure limite du Chema : 10h 49
Roch 'Hodech 'Hechvan : vendredi 20 et samedi 21 octobre Molad : vendredi 20 octobre à 12h 12 mn et 17 'Halakim

LE BETH LOUBAVITCH VOUS INVITE AUX

SIM'HAT BETH HACHOÉVA

et FÊTES D'ENFANTS

SOCCOT
 5778 / 2017

SAMEDI 7 OCT. - À 21H30
Beth 'Habad de Flandre
 59 Av. de Flandre - 75019 Paris

DIMANCHE 8 OCT. - À 20H
Place de la République
LUNDI 9 OCT. - À 20H
Salons 'Haya Mouchka
 49-51 rue Petit - 75019 Paris

MARDI 10 OCT. - À 20H
Place des Fêtes
 75019 Paris

75

75001
 Dimanche 8 octobre - 10h00
 Hotel Normendy - 7 rue de l'échelle
 Tél. 06 25 92 32 76
75004
 Dimanche 8 octobre - 10h00
 Tél. 06 25 92 32 76
75005
 Dimanche 8 octobre - 12h30
 9 rue Vauquelin - Tél. 06 28 20 88 95
75007
 Dimanche 8 octobre - 14h00
 27 avenue de Ségur - Tél. 06 22 03 33 07
75010
 Dimanche 8 octobre - 11h00
 8 rue Legouvé - Tél. 06 20 47 23 75
75011
 Dimanche 8 octobre - 10h30
 84 rue de la Roquette - Tél. 06 65 01 18 20
75012
 Mercredi 11 octobre - 14h30
 21 r. de la Gare de Reuilly - Tél. 06 61 10 62 10
75013
 Dimanche 8 octobre - 15h00
 7 rue Fernand Vidal - Tél. 06 25 88 97 13
75013 - Bercy
 Dimanche 8 octobre - 15h00
 18 bd Vincent Auriol - Tél. 06 63 02 54 30
75017
 Dimanche 8 octobre - 16h00
 Tél. 06 50 07 01 40
75018
 Dimanche 8 octobre - 10h30
 8 r. du Marché Ordener - Tél. 06 62 37 20 19
75019
 Dimanche 8 octobre - 10h30
 59 avenue de Flandre - Tél. 06 13 99 62 21
75019
 Mardi 10 octobre - 14h00
 53 rue Compans - Tél. 06 20 31 46 15
75020
 Dimanche 8 octobre - 15h00
 82 rue des Couronnes - Tél. 06 61 20 81 67
75020
 Dimanche 8 octobre - 10h00
 93 rue des Orteaux - Tél. 06 50 93 01 38

77

Pontault Combault
 Dimanche 8 octobre - 19h30
 55 avenue des Lilas - Tél. 06 61 36 07 70

78

Maisons Laffitte
 Dimanche 8 octobre - 10h30
 1 rue du Gros Murger - Tél. 06 64 38 03 96
Maurepas
 Dimanche 8 octobre - 10h00
 2 ter rue de la Beauce - Tél. 06 19 83 96 28
Poissy
 Dimanche 8 octobre - 12h00
 12 r. Laurence Caroline - Tél. 06 60 93 52 04
S. Germain En Laye
 Dimanche 8 octobre - 11h00
 8 bis avenue Carnot - Tél. 06 17 25 52 79
Versailles
 Dimanche 8 octobre - 11h00
 10 rue Albert Joly - Tél. 06 19 64 17 64

91

Palaiseau
 Mardi 10 octobre - 17h00
 3 rue Pasteur - Tél. 06 17 55 29 53
Saclay
 Lundi 9 octobre - 19h00
 40 rue Alphonse Daudet - Tél. 06 65 96 26 26
Savigny sur Orge
 Dimanche 8 octobre - 19h00
 1 av. l'Armée Leclerc - Tél. 06 12 12 22 46

92

Antony
 Dimanche 8 octobre - 12h00
 1 rue Sderot - Tél. 06 46 39 87 85
Asnières sur Seine
 Dimanche 8 octobre - 12h00
 82 rue RPC Gilbert - Tél. 06 30 46 94 05
Clichy
 Dimanche 8 octobre - 19h00
 Lundi 9 octobre - 15h30
 26 rue Mozart - Tél. 06 49 54 35 66
Levallois
 Mardi 10 octobre - 16h00
 Stade du Quai de Levallois
 au bout de la rue Ed. Vaillant - Tél. 06 28 30 57 83
Meudon la Forest
 Dimanche 8 octobre - 13h00
 15 rue George Millandy - Tél. 06 99 16 75 67
Montrouge
 Dimanche 8 octobre - 14h00
 90 rue Gabriel Péri - Tél. 06 14 25 67 81
Nanterre
 Dimanche 8 octobre - 10h00
 13 rue Castel Marly - Tél. 07 60 39 50 42
Puteaux
 Dimanche 8 octobre - 11h00
 18 rue Roque de Fillol - Tél. 06 23 28 96 73
Sceaux
 Dimanche 8 octobre - 15h00
 28 av. G. Clemenceau - Tél. 06 65 96 26 26
Sèvres
 Dimanche 8 octobre - 10h00
 1 Grande rue - Tél. 06 13 87 11 97
Suresnes
 Dimanche 8 octobre - 10h30
 54 rue Gardenat Lapostol - Tél. 06 26 68 42 58

93

Aubervilliers
 Lundi 9 octobre - 10h00
 Mardi 10 octobre - 19h30
 17 rue du Clos Bénard - Tél. 06 64 39 50 63
Aulnay sous Bois
 Dimanche 8 octobre - 15h00
 3 av. de Clermont Tonnerre - Tél. 06 58 47 92 99
le Pré S. Gervais
 Dimanche 8 octobre - 14h00
 5 ave du Belvédère - Tél. 06 34 31 22 29
Les Lilas
 Dimanche 8 octobre - 11h00
 27 ave Marechal Juin - Tél. 06 61 50 35 47
Noisy le Grand
 Dimanche 8 octobre - 18h30
 166 r Pierre Brossolette - Tél. 06 49 83 18 45

94

Affortville
 Dimanche 8 octobre - 11h00
 1 rue Blanche - Tél. 06 16 50 50 17
Bonneuil sur Marne
 Dimanche 8 octobre - 19h30
 57 rue Georges Ferrand - Tél. 06 65 73 41 30
Bry sur Marne
 Dimanche 8 octobre - 15h00
 94 r de la République - Tél. 06 20 69 24 72
Champigny sur Marne
 Dimanche 8 octobre - 12h30
 25 av. du Gal de Gaulle - Tél. 06 01 99 18 87
Choisy le Roi
 Dimanche 8 octobre - 11h30
 3^{ter} rue de Verdun - Tél. 06 19 41 90 04
Créteil - Nord
 Dimanche 8 octobre - 14h00
 65 rue S. Simon - Tél. 06 50 97 35 28
Créteil
 Dimanche 8 octobre - 14h00
 21 rue des Refugnics - Tél. 06 60 49 25 11
Fontenay sous Bois
 Dimanche 8 octobre - 17h00
 12 rue Emile Zola - Tél. 06 24 14 43 11
Maisons Alfort
 Dimanche 8 octobre - 14h30
 92/94 r. Victor Hugo - Tél. 06 09 30 63 48
Mandres les Roses
 Dimanche 8 octobre - 12h30
 5 allée Lady Sylvia - Tél. 06 61 07 51 42
S. Maur des Fossées
 Dimanche 8 octobre - 14h30
 36 avenue du Midi - Tél. 06 51 44 26 45
Villiers sur Marne
 Dimanche 8 octobre - 12h00
 3 rue de la Fraternité - Tél. 06 31 19 94 92

95

Cergy Pontoise
 Dimanche 8 octobre - 15h00
 9 rue des Chennevières - Tél. 06 10 25 15 28
Montmagny
 Lundi 9 octobre - 17h00
 6 chemin de la Haie Barde
 Tél. 06 12 83 38 48
S. Brice
 Dimanche 8 octobre - 15h30
 22 chemin des Rosiers - Tél. 06 61 99 59 74
S. Gratien
 Dimanche 8 octobre - 12h30
 Tél. 06 13 74 64 82
Sarcelles
 Dimanche 8 octobre - 20h30
 12 ave Charles Péguy - Tél. 06 62 86 97 70
Sarcelles
 Dimanche 8 octobre - 10h30
 45 ave du 8 mai 1945 - Tél. 06 62 86 97 70
Sarcelles Village
 Lundi 9 octobre - 20h30
 24 rue Théodore Bullier - Tél. 01 75 83 48 52
Soisy sous Montmorency
 Dimanche 8 octobre - 11h30
 7 av. du Gal de Gaulle - Tél. 06 50 05 77 74
Villiers le Bel
 Lundi 9 octobre - 19h00
 7 rue Louise Michel - Tél. 06 41 32 08 78

 *  - Spécial Enfants

מי שלא ראה שמחת בית השואבה

לא ראה שמחה מימיו


 8, rue Lamartine - 75009 Paris
 Tel : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37
 Email : chabad@loubavitch.fr | www.loubavitch.fr

 50^{ème} ANNIVERSAIRE
 BETH LOUBAVITCH
 1968 - 2018